

Date d'envoi de la convocation : 20 septembre 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
Mme Lydia LESCOMBE qui a donné procuration à Mme Brigitte BILLA

Absent et non représenté : 2 M. Michel BAUER
M. Alexandre DANJEAN

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

N° DL26092019-05 : Vente à Monsieur Bruno FAUGERE et Madame Julie HAUTREUX d'un terrain nu 30 rue du Général de Gaulle.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire d'un ensemble foncier composé des parcelles cadastrées section DA n°294 et 298, sis 1 rue Edmond About et 30 rue du Général de Gaulle, supportant le bâtiment accueillant notamment l'association « A l'Ouest Coworking ».

Monsieur Bruno FAUGERE et Madame Julie HAUTREUX sont propriétaires riverains 32 rue du Général de Gaulle de la parcelle cadastrée section DA n°56.

Dans la perspective de pouvoir installer une porte d'entrée sur la façade ouest du bâtiment à usage de grange en cours de rénovation situé sur leur terrain, ils ont sollicité de la commune la cession d'une bande de terrain nu d'environ 1,50 m de large pour une superficie de 14 m², à prendre sur la parcelle DA 294 à raison de 12 m² et sur la parcelle DA 298 à raison de 2 m².

Les intéressés se sont portés acquéreurs de ce terrain au prix de 1 540,00 € (mille cinq cent quarante euros).

L'avis du domaine a été émis le 31 juillet 2019 par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 1 500,00 €.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 19 septembre 2019,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTÉ la cession à Monsieur Bruno FAUGERE et Madame Julie HAUTREUX d'un terrain de 14 m² sis 30 rue du Général de Gaulle, composé de la parcelle cadastrée section DA n°465 de 12 m² détachée de la parcelle cadastrée section DA n°294, et de la parcelle cadastrée section DA n°467 de 2 m² détachée de la parcelle cadastrée section DA n°298, au prix de 1 540,00 €.

ARTICLE 2

VISE l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 31 juillet 2019.

ARTICLE 3

CHARGE le cas échéant le notaire de l'acquéreur de la rédaction du compromis de vente éventuel et de l'acte authentique à intervenir.

ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente éventuel, l'acte administratif de cession ou le cas échéant l'acte authentique notarié et tous documents afférents à cette cession.

Délibération adoptée.


POUR : 24 M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, et Jean-Michel JESUPRET

ABSTENTION : 1 M. Jean-Yves MAS

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20191004-
DL26092019-05-DE
Date de réception préfecture :
04/10/2019 Page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20191004-
DL26092019-05-DE
Date de réception préfecture :
04/10/2019